

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDE EN BRIE, le six octobre deux mille quatorze à vingt heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Éric ASSIER, Mme Claudette BLAVIER, M. Daniel ANTOINE, M. Éric MULLER, M. Francis GARRET, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU, M. Mathieu COOREVITS, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELORGEY.

Absente : Mme Muriel MAZUR, donne pouvoir à M. Eric ASSIER

Ordre du Jour :

- 1 Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2014,**
- 2 Mouvements de crédits,**
- 3 Délibération pour paiement factures anciennes non prévues,**
- 4 Délibération de délégation au Maire pour la création de régies,**
- 5 Délibération de demande d'accord pour validation de l'adhésion annuelle association A.D.C.C.M.E.,**
- 6 Places de parkings et garages au 10 Grande Rue,**
- 7 Délibération pour délégation paiement USESA,**
- 8 Modification effectif secrétariat,**
- 9 Questions diverses.**

1- Approbation du compte-rendu du 9 septembre 2014 :

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2-Mouvement de crédits :

Décision modificative de mouvement de crédit :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Mme Claudette BLAVIER, le Conseil Municipal a délibéré et adopté à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Diminution de crédit à l'article 020 pour 1000.00€

Ouverture de crédit à l'article 21 pour 1000.00€

3-Délibération pour paiement factures anciennes non prévues :

Monsieur Le Maire explique la récente découverte de trois anciennes factures qui ne sont pas payées à ce jour et qui ne sont pas prévues sur le budget 2014 pour un montant total de 5 735,73 Euros et par conséquent une délibération d'autorisation de paiement est nécessaire.

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil donne son accord pour le règlement de ces factures.

4- Délibération de délégation au Maire pour la création de régies :

Monsieur le Maire explique que de nombreuses photocopies et demandes d'envoi de fax sont réalisées au secrétariat. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place une régie. Le Conseil Municipal doit

délibérer sur les tarifs qui pourront-êtré appliqués. Après ces explications le conseil municipal décide d'attribuer les tarifs suivants :

0,20 cts pour les photocopies, en noir et blanc, au format A4

0,30 cts pour les photocopies, en noir et blanc, au format A3

0,50 cts pour le fax

En conséquence, Monsieur Le Maire demande délégation pour la création de régies destinées à l'encaissement des règlements.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

5- Délibération de demande d'accord pour validation de l'adhésion annuelle association A.D.C.C.M.E. :

Monsieur le Maire explique que le 3 mars 2014, il a été signé une convention annelle entre l'A.D.C.C.M.E de Marchais en brie et la Commune de Condé en Brie destinée à réguler les espèces animales nuisibles sur la Commune. Elle comprend une adhésion annuelle pour un montant de 920.00 € qui prend en compte le temps passé, le matériel ainsi que les déplacements. Une cotisation annuelle est à rajouter pour un montant de 80.00€ et reconductible tous les ans. Il pourra être mis fin à cette convention tous les ans.

Après ces explications, le Conseil Municipal accepte l'adhésion à ce contrat.

6- Places de parkings et garages au 10 Grande Rue :

M. le Maire explique aux personnes présentes que la création de 5 logements supplémentaires au 10 Grande Rue nécessite la création de 8 places de parking supplémentaires.

La surface disponible, derrière le 10 Grande rue, pourrait permettre dans l'avenir la création d'un parking pouvant recevoir jusqu'à une trentaine de véhicules.

Ceci-dit, le coût des travaux pour la création d'un parking étant très élevé, M. le Maire propose un aménagement provisoire en « tout-venant » damé, pour une durée d'un à deux ans.

A noter, également, que la Commune se chargera de réhabiliter 7 garages situés vers la rue Saint Rémy. M. le Maire estime la valeur locative mensuelle de chaque garage entre 50 et 70 Euros et demande au Conseil de délibérer afin d'en fixer le montant.

Après en avoir débattu, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour un loyer mensuel de 60 Euros.

7- Délibération pour délégation paiement USESA :

M. le Maire demande au conseil de délibérer sur une convention qui a été établie entre l'USESA et la Commune le 21 mai 2013. Une facture est en attente de paiement qui concerne la réalisation de travaux de branchement d'eau potable. Afin de pouvoir régler cette facture, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère et donne son accord sur cette convention.

Après ces explications, le Conseil émet un avis favorable à cette convention.

8- Modification effectif secrétariat :

Du fait de la révocation d'une employée administrative, le secrétariat fait face à un surcroît de travail difficile à résorber. M. le Maire propose la création d'un poste à temps partiel (21 heures par semaine). Un CDD ou un CDI pourra être envisagé.

Pour le recrutement de cette personne, le choix se portera en priorité sur les candidat(e)s ayant déjà de l'expérience en secrétariat et, si possible, une connaissance du logiciel MAGNUS.

La commune a la possibilité de faire appel au Centre de gestion de Chauny pour lui trouver un agent territorial pour une durée qui resterait à déterminer. Dans ces conditions, une convention devrait être signée. La commune peut également confier au Centre de Chauny, la gestion administrative de cette personne.

M. le Maire propose au Conseil de se charger des démarches.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

9- Questions diverses :

Prévisions des fêtes de fins d'année :

- Spectacle de Noël : dimanche 14 décembre 2014 à 14h30
- Vœux du maire : vendredi 09 janvier 2015 à 18h00
- Repas des anciens : dimanche 18 janvier 2015 à 12h à l'Auberge de la gare
- Colis de Noël : le repas ou le colis pour les + de 65 ans

Prévisions des prochaines réunions du conseil municipal :

- Lundi 24 novembre 2014 20H00
- Lundi 12 janvier 2015 20H00

Nouveaux horaires de permanence de la Mairie :

Monsieur Le Maire explique qu'à cause du surcroît de travail en secrétariat il est nécessaire que le secrétariat soit fermé au public deux jours par semaine avec les horaires suivants :

Ouvert tous les jours de la semaine de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le mardi et jeudi toute la journée.

En dehors des horaires de permanence, le site de la Mairie de Condé en Brie www.conde-en-brie.fr est à la disposition du public qui pourra y trouver de nombreuses informations telles que les actualités, les bulletins municipaux, les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal, les éditos du Maire et beaucoup d'autres renseignements utiles.

Pour porter à la connaissance du public l'existence du site www.conde-en-brie.fr, M. le Maire se propose de prendre contact avec Orange pour modifier l'annonce d'accueil téléphonique.

M le Maire, porte également à notre connaissance les informations suivantes :

- Suite à une consommation élevée et inexplicquée, 2 compteurs d'eau ont été mis hors service au 10 Grande Rue.
- Fin novembre 2014, Mme et M. DUCROCQ, gérants du « 8 à 8 », seront remplacés par Mme et M. LEFEBVRE. Un bail commercial devra être signé avec le nouveau gérant.
- L'Auberge de Condé en Brie rouvrira ses portes au public le 26 octobre 2014.
- L'arrivée tant attendue du nouveau médecin, initialement prévue en novembre, est reportée à la fin de cette année.
- La création d'une nouvelle boulangerie en lieu et place de l'ancien « Café de la Gare » se précise. Un couple de jeunes boulangers motivés et expérimentés (12 ans d'expérience) est très intéressé par

l'emplacement. Une étude de financement auprès de leur banque est en cours. Le couple se présentera prochainement en Mairie afin d'étudier avec le Conseil les possibilités de subventions.

- Une réflexion sera nécessaire quant à l'aménagement d'un parking réservé à l'Auberge et des places de stationnement minute devant la future Boulangerie, sans oublier les places réservées aux handicapés, aux urgences et les passages piétons. Cet aménagement sera réalisé avec l'accord de M. l'Architecte des bâtiments de France qui, par ailleurs, préconise un recul d'1,50m pour les emplacements qui seront situés devant la terrasse de l'Auberge.
- L'acquisition par le Conseil Général d'un terrain destiné à la création d'environ 50 places de parking pour les professeurs du collège avance. Ce parking permettra de libérer, devant le collège, les places actuellement occupées par les enseignants. En attendant sa mise en œuvre et, suite à l'interdiction de stationnement le long du stade, un marquage au sol est programmé devant la salle intercommunale. Ce marquage permettra d'optimiser le nombre de places sur ce parking afin d'éviter les risques de verbalisation des parents d'élèves pour défaut de stationnement.
- Un marquage au sol sera également réalisé aux abords des écoles primaires. La mise en place d'un éclairage public derrière la salle des fêtes est à l'étude.
- M. ZATWARNICKI, rue de Chaury, demande la mise en place d'un éclairage public. Des rencontres sont prévues en octobre et novembre avec les représentants de l'USEDA. Le délégué communal en profitera pour leur exposer le sujet et étudier les solutions envisageables à moindre coût.
- Un éclairage de nuit permanent a également été demandé tout en haut de la rue du Cahot. Cette demande avait déjà été transmise aux techniciens de l'USEDA lors du rééquilibrage des éclairages permanents de la Commune (mai 2014). Malheureusement, le câblage mis en place dans cette rue ne permet pas d'y installer un réseau permanent. Toutefois, cette demande sera à nouveau exposée prochainement aux techniciens de l'USEDA.

M. ANTOINE

Du fait du déversement d'une source communale, abandonnée dans un terrain de la commune se situant dans des bois appartenant à M. HIMESOETTE, ce dernier propose un échange de parcelle avec la Mairie. Le Conseil Municipal souhaite aller voir sur place afin de statuer au mieux sur le sujet.

Mme BENOIST et M. DE ROCHEFORT

Demandent au sujet de cette source abandonnée et de la proposition d'échange de parcelle, d'examiner l'état des conduites et de faire le point sur les possibilités de restauration du lavoir et de la fontaine Place des Halles. M. BELORGEY nous propose une vérification sommaire des conduites.

M. Aymeri De ROCHEFORT rappelle que tout le monde peut participer à l'enrichissement du site internet officiel de la Commune : www.conde-en-brie.fr.

Séance levée à 22 heures 20